

Alternance : le patronat, les CCI et les grandes écoles renâclent

Le Medef avait émis des critiques mais de façon mesurée, par communiqué. Hier, le patronat de la métallurgie a contesté plus franchement la réforme de l'alternance annoncée par Nicolas Sarkozy. « Le fait de porter le quota [d'apprentis] de 3 % à 4 % n'est pas quelque chose de positif », a expliqué le délégué général de l'UIMM, lors d'une rencontre organisée par l'Association des journalistes de l'information sociale. Si Jean-François Pilliard est « viscéralement opposé aux mesures contraignantes, en l'occurrence les quotas », il veut

bien les admettre pour les « jeunes ou les femmes », mais « il faut savoir s'arrêter ». Quant au système de bonus-malus en préparation (en cas de non-respect du quota), le responsable patronal estime que c'est « le minimum syndical que l'on puisse faire », ajoutant qu'« entre la peste et le choléra, c'est le moindre mal ! », car cela permet de lisser les sanctions.

Il ne faut donc pas attendre de la métallurgie un excès de zèle sur l'apprentissage : pour l'heure, il n'est pas question d'afficher un relèvement de l'objectif fixé à la branche dans le cadre des négociations pari-

35.000

Le nombre minimum d'apprentis sur lequel l'UIMM s'engagera en 2011 et 2012.

taires sur 2011-2012. Le patronat de la métallurgie propose « au minimum le maintien du nombre d'apprentis à 35.000 » par an, comme les trois années précédentes, soit « un peu au-dessus du quota de 3 % ». Eventuellement, « nous

déciderons de faire un effort supplémentaire », a-t-il ajouté.

Une manne financière cruciale

De leur côté, l'Assemblée française des chambres de commerce et d'industrie (ACFCI) comme la Conférence des grandes écoles (CGE) ont maintenu la pression sur la réforme de la taxe d'apprentissage, qui pourrait priver les écoles et établissements d'enseignement supérieur d'une manne financière cruciale. Elles ont encore dénoncé la disposition qui vise à stabiliser en valeur « le barème », cette part de la

taxe qui peut financer autre chose que l'apprentissage et espèrent encore infléchir la réforme, les modalités techniques n'étant pas arrêtées. « C'est justifié trop compliqué pour être décidé rapidement et sans que les praticiens y soient associés », a lancé Thierry Marcon, nouveau président de l'ACFCI, rappelant que « déjà, 65 % de la taxe d'apprentissage va de fait à l'apprentissage. Restent alors, a-t-il souligné, 18 % affectés à l'enseignement public et 17 % à l'enseignement privé et consulaire. « Le barème va se réduire au fil des ans, avec des difficultés majeure

pour l'enseignement supérieur », a prévenu Pierre Aliphant, délégué général de la CGE. Le réseau des CCI et la CGE se sont aussi interrogés sur le montant des fonds que les régions engagent réellement sur l'apprentissage, jugé insuffisant. Jean-François Bernardin, président d'honneur de l'ACFCI, a de nouveau appelé l'Education nationale à « s'engager plus résolument dans l'apprentissage en transformant un certain nombre de lycées professionnels en Centre de formation des apprentis ».

LEILA DE COMAROND
ET ISABELLE FICEK

Un an après, l'Assemblée nationale est dubitative sur l'efficacité de la réforme de la formation

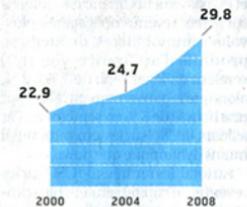
Les députés Gérard Cherpion (UMP) et Jean-Patrick Gille (PS) critiquent le comportement de l'Etat vis-à-vis du Fonds de sécurisation des parcours.

C'est le premier rapport un an après la publication d'une loi, corédigé par un député de la majorité et un député de l'opposition pour la commission des Affaires sociales. Gérard Cherpion (UMP) et Jean-Patrick Gille (PS) ont présenté hier leurs travaux sur les suites de la réforme de la formation professionnelle, en présence de la ministre de la Formation, Nadine Morano, auditionnée dans la foulée.

Les deux élus y mettent les formes, mais ils sont très critiques sur la mise en œuvre de la principale innovation de la réforme du 29 novembre 2009 tirée d'un accord unanime des partenaires

DÉPENSE GLOBALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

EN MILLIARDS D'EUROS



LES ÉCHOS // SOURCE : DARES

sociaux : la création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), qui a pour mission de favoriser la formation des publics les plus en difficulté (non qualifiés et chômeurs). Mal-

gré les protestations des partenaires sociaux, l'Etat s'est arrogé un rôle majeur dans la gouvernance du FPSPP, essentiellement financé par les fonds collectés auprès des entreprises pour la formation par les Organisations professionnelles de collecte de l'alternance (Opca).

Morano se veut rassurante

Le rapport épingle dans ce cadre la « décision souveraine » du gouvernement de prélever 300 millions d'euros sur le budget de 2011 du FPSPP. Une telle ponction n'est pas une première, admettent les députés, mais les prélèvements opérés sur l'ancêtre du fonds, le FUP, étaient « moins importants » et « surtout inscrits dans un cadre conventionnel », donc prévisibles. Evoquant cette partie du rapport, Jean-Patrick Gille a rappelé que le Parlement avait voté un article

interdisant de telles ponctions. Il a demandé à Nadine Morano des garanties sur le fait qu'elles ne se reproduiraient pas, même si il suffit d'une loi de finances pour les autoriser. La ministre ne lui a pas répondu. Elle s'est contentée de souligner que le prélèvement « n'avait pas affecté les prévisions budgétaires pour 2011 » du FPSPP et que « les fonds prélevés allaient

directement au financement de la formation » – ce qui est vrai car ils se substituent à des financements d'Etat en la matière.

Elle s'est par ailleurs voulue rassurante sur un autre sujet, celui du financement des contrats de professionnalisation. Le rapport souligne que les fonds qui leur sont dédiés sont particulièrement ponctionnés par les branches pour

alimenter le FPSPP sans que le gouvernement réagisse, et ce alors qu'il s'est fixé un objectif très ambitieux de développement de l'alternance d'ici à 2015. Nadine Morano a assuré que « le risque d'un déséquilibre du financement des contrats de professionnalisation n'est pas du tout avéré » mais qu'elle sera « vigilante » sur le sujet.

L. DE C.

SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION : LE DÉCRET BIENTÔT PUBLIÉ

Un an après l'adoption de la réforme de la formation, le service public de l'orientation est toujours dans les limbes. Le décret ad hoc n'est pas encore sorti. Mais cela ne saurait tarder, a promis hier la ministre de la Formation aux députés. Le texte définitif « vient de sortir du Conseil d'Etat », a

précisé Nadine Morano. Concernant la mise en place d'un site Internet et d'une plate-forme téléphonique, elle a souligné la nécessité de mutualiser les services existants. Il est peu probable que cela rassure les personnels des Centres d'information et d'orientation de l'Education

nationale déjà inquiets des restructurations des points d'accueil en cours. Le 18 mars, plusieurs de leurs syndicats appellent à une journée de mobilisation, dénonçant un démantèlement des CIO, qui interviennent au côté de l'Onisep, de Centre Info et du CIDJ sur l'aide à l'orientation.